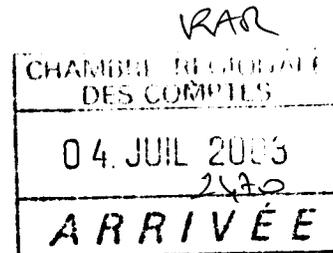


Amédée IMBERT

Ancien maire de Privas  
Résidence le Vendôme A  
12 Avenue du Vanel  
07000 PRIVAS

Mr le Président de la Chambre  
Régionale des Comptes  
241, rue GARIBALDI  
BP 3108  
69398 LYON CEDEX 03

VOS REF/ N° 878  
Votre lettre du 05 juin 2003.  
Votre lettre n° 2175 du 30 décembre 2002



Monsieur le Président,

Par envoi du 05 juin dernier, reçu, en raison des grèves, le 10 juin, vous m'avez communiqué le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales de Comptes relatives à la gestion de la ville de PRIVAS pour les exercices 1996 à 2000, que j'ai administrée avec l'équipe municipale de l'époque.

Votre rapport reprend pour l'essentiel celui des « observations provisoires » communiqué précédemment..

Il retient essentiellement des aspects juridiques, techniques, de gestion, d'organisation et d'analyse financière, points sur lesquels j'avais formulé des observations qui n'ont pas toutes été reprises.

Le rapport que je vous avais moi-même adressé avait aussi pour objectif de justifier, déjà auprès de la Chambre, les choix faits au cours de cette période par l'équipe Municipale que je conduisais.

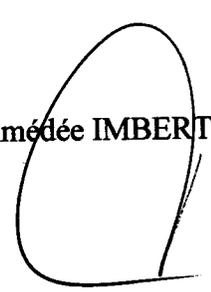
Il recensait les efforts faits par la ville dans bien des domaines. Aménagement urbain, logements, activités économique, équipements divers (sport, culture...) environnement... etc, parce qu'il m'apparaissait opportun de justifier, au regard des résultats des comptes, la volonté municipale de toujours faire avancer la ville-chef lieu du département.

Ces éléments ne sont que très peu repris dans les « observations définitives » de la Chambre.

Aussi, comme indiqué dans votre lettre du 5 juin 2003, je vous demande de joindre le rapport ci joint à celui de la chambre portant « observations définitives » afin qu'il puisse également être connu du nouveau conseil municipal de Privas, ainsi que de mes concitoyens Privadois qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Amédée IMBERT



**RAPPORT DE**  
**Monsieur Amédée IMBERT**  
**A la Chambre régionale des comptes**  
**du 4 juin 2003**

Monsieur le Président,

Maire de Privas depuis 1977 (conseiller municipal depuis 1965) j'ai pris ma retraite en mars 2001, mais je reste très attaché au devenir de ma ville qui m'a toujours manifesté sa confiance tant pour mes quatre mandats de maire que pour mes mandats de vice-président du conseil général de l'Ardèche (16 années) de vice-président du conseil régional Rhône-Alpes (de 1979 à 1993) date à laquelle je suis devenu député de la première circonscription de l'Ardèche.

Cette confiance m'a évidemment stimulé pour essayer de faire de Privas une ville digne de son rôle de ville préfecture, digne aussi du rôle de ville-centre du bassin.

J'ajoute que la qualité de mes relations avec les institutionnels (services de l'Etat, du Département, organismes consulaires...) qui représentent aussi le Chef-Lieu du Département m'ont beaucoup aidé dans mes projets et leurs réalisations.

La Cour régionale des comptes reconnaît que le statut de « ville chef-lieu » du Département de l'Ardèche implique de réaliser certains équipements, d'assurer au profit de tout le bassin d'activité, des fonctions en matière d'enseignement, de culture, de sport qui s'ajoutent aux grandes infrastructures : voiries, environnement, logement, action sociale... d'être aussi le « moteur » d'une intercommunalité renforcée.

Je me suis efforcé

- Dans une première période, de faire porter les efforts de la ville sur les équipements structurants : Lycée, Collège (devenu ancien), hôpital général, logements sociaux, écoles, théâtre

- Lors d'une deuxième période les priorités se sont portées sur l'aménagement urbain des rues, mobilier urbain, éclairage de la ville et de ses monuments, développement de nouveaux équipements : Médiathèque, Musée, Maison des Associations, Ecole de Musique, qualité de vie : environnement, logements, urbanisme

- La troisième période qui correspond au dernier mandat 1995-2001 a été destinée :

- à poursuivre les aménagements urbains en centre ville (place Victor Hugo, trottoirs...)

- à la mise aux normes des équipements anciens (abattoir), nouvelle station d'épuration avec le syndicat Ouvèze vive ; interconnexion des réseaux d'eau potable, suppression de l'usine d'incinération des ordures ménagères et mise en place de la collecte sélective, des déchetteries et d'un quai de transfert).

- L'emploi et la formation : création d'un service économique et adhésion à la mission locale

- Le logement : « Chauvet » « Marguerite Ducros » « A.Garde » : nouveaux immeubles.

Constructions individuelles : Ternis, les hauts de Tauléac...

- mais surtout, préparer l'avenir de la ville avec les grands travaux dits de Tauléac et l'un des moteurs pour le développement de ce site : l'implantation du nouveau collège de Privas et de ses équipements annexes (plateau sportif, gymnase)

Les décisions en la matière ont été prises à l'unanimité du conseil municipal (pas d'intervention politique)

Pour qui connaît la topographie de Privas, située sur un dîck volcanique étroit, étagé sur sept niveaux mais coupé du reste de son territoire par les gorges de l'ouvèze, la préparation pour assurer l'avenir du site de Tauléac ne faisait aucun doute, tout en rappelant le rôle incontournable du centre ville »Cœur de Privas », qu'il conviendra de relier aux quartiers nouveaux par un pont urbain, un seul pont de franchissement permettant actuellement cette liaison.

Cette extension amorcée, et à poursuivre, était vitale pour accueillir de nouvelles activités économiques, de nouveaux services, de nouveaux logements ( les effets s'en sont fait sentir dès la viabilité assurée).

Je reste persuadé que si lors de ce dernier mandat nous n'avions pas pris une telle décision pour amorcer l'extension de la ville, nos concitoyens nous l'auraient reproché. Pour qu'une ville puisse suivre l'évolution des temps, les projets doivent se préparer longtemps à l'avance.

## Lignes budgétaires et organisation des services

Je tenais en qualité de Maire, à vous exposer cet aspect des choses avant de passer aux questions plus techniques sur la situation budgétaire et la gestion conduite jusqu'en Mars 2001.

### ADMINISTRATION COMMUNALE

Les années aujourd'hui passées, le constat d'une administration communale peu encadré apparaît évident. Ce n'est pas par mauvaise volonté que la municipalité s'est attachée à ce problème avec une moindre acuité. Toujours à la recherche de l'équilibre entre les différentes missions, la pression s'est faite moins soutenue dans ce domaine.

Toutefois l'organisation municipale n'a pas été ignorée. Déjà j'ai pris en 1991 un arrêté organisant les services techniques. Plusieurs années ont été nécessaires pour faire admettre la nécessité de rapprocher plusieurs fonctions communales. Ne disposant pas des compétences, tant au sein des services que des élus, le cabinet ICARE a été chargé d'un audit, réalisé au cours de toute l'année 1988.

Après trois années de négociations avec le personnel, de recrutement d'un troisième technicien, de mise en place des dotations budgétaires utiles, d'évolution des situations professionnelles de chacun, était mis en place les « services techniques ».

La réorganisation intervenue depuis, afin de décloisonner les différents secteurs d'activités apparaît normale après 10 années de fonctionnement. D'autant plus, par une équipe municipale renouvelée.

Dès 1991 et sur les conseils du consultant ICARE, le principe de suivi des dépenses courantes des services techniques à partir d'un carnet de bons de commande, géré par chaque chef de secteur d'activité a été mis en place. Ce dispositif sous la responsabilité de l'exécutif, encadré dans une enveloppe financière, a permis un bon fonctionnement du service, tout en valorisant les fonctions des agents de maîtrise. Si ce mode de fonctionnement n'est pas d'une parfaite orthodoxie, il a cependant fait ces preuves en terme d'efficacité et les agents ont fait preuve d'une grande responsabilité.

### Analyse Financière

- Si malgré les efforts accomplis : participation aux logements sociaux (1300 logements sociaux, le plus grand parc de l'Ardèche) la ville ne dépasse pas 10 000 habitants alors que Privas dispose de 7060 logements) il me semble que de nombreuses personnes logeant à Privas du lundi au vendredi et retournant dans leurs communes rurales le reste du temps, refusent de se faire recenser sur Privas pour différentes raisons, ce qui nuit à notre ville.

- Ville essentiellement administrative les bâtiments de l'Etat (1/3 de l'habitat) sont exonérés du « foncier bâti » et par voie de conséquence, de la taxe sur les ordures ménagères qui pèse ainsi sur les ménages.

- En outre, par rapport aux communes périphériques, Privas est la ville qui dispose du plus petit revenu moyen par ménage.

- Ayant très peu de taxe professionnelle comparativement à Aubenas (ville commerciale) ou Annonay (ville industrielle) le produit fiscal des impôts locaux, comparativement aux bases d'imposition est beaucoup plus faible ; (on note cependant que

l'aménagement de la zone du Lac a permis de faire passer le produit de la T.P. d'environ 39% il y a dix ans à , approximativement, 50% des impôts locaux aujourd'hui.

Tous ces éléments figuraient déjà dans le rapport précédent fourni à la C.R.C. . Néanmoins, en 4 ans, le produit de la fiscalité totale de 1995 à 1998 a progressé de 15,34% alors que de 1995 à 2000, malgré les investissements engagés, les taux des impôts locaux n'ont augmenté que de 2 fois 3% soit 6% en 6 ans, soit 1% par an.

J'ai pu savoir que, comme mon équipe l'avait prévu le produit des impôts locaux (4 taxes et leurs compensations) a été majorée en 2002 de 32 284 €, ce qui a permis à la nouvelle équipe de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2002. Cette progression se poursuivra dans les années futures.

Les dépenses de fonctionnement, de 1997 à 2001 ont progressé certes de 11% soit 2,75% par an, alors que beaucoup de charges ne dépendent pas des collectivités locales (traitement de la fonction publique, charges C.N.R.A.C.L. , aide sociale, etc...)

Toutes instructions avaient été données aux services pour réduire leurs dépenses propres de fonctionnement depuis 1995 jusqu'à 2000 inclus (note jointe)

Les dépenses d'investissement ne font que refléter la politique municipale engagée de 1985 à 2001 : dépenses pour de petits équipements de 1995 à 1998, ou pour études, pour se concentrer de 1995 à 2001 essentiellement à l'opération Tauleac-Le Lac (annexe)

J'ajouterai que dans le même temps, le patrimoine de la commune s'est enrichi : (terrain en zone industrielle, friches urbaines,...immeubles insalubres en ville que pourra faire fructifier, à moindre coût, la nouvelle équipe municipale.

Vous notez que l'endettement de la commune a progressé (gymnase de Tauléac) mais l'anuité de la dette est restée stable en raison de la renégociation des emprunts sur 30 ans. Il ne me paraît pas anormal de considérer que les travaux d'infrastructures, la création du gymnase du nouveau collège soient des équipements faits pour être amortis sur 30 ans. Cela me paraît être signe, au contraire, d'une bonne gestion.

De plus, sans être pessimiste, je pense qu'il faut tenir compte de l'inflation peut-être inférieure à celle des 30 dernières années, mais qui me semble être indispensable demain pour l'économie et la baisse du chômage actuel.

Les ratios de référence indiqués, par leur effet de seuils, avec la baisse de la population pénalisent la ville de Privas : ils sont variables d'une ville (chef-lieu) à l'autre (simple collectivité). Ils sont également variables selon les régions.

J'ajoute que les emprunts faits par la commune n'ont été faits qu'avec le conseil de la caisse des dépôts et consignations (devenu Crédit Local de France, et aujourd'hui DEXA)

Ces responsables que nous avons rencontrés chaque année connaissent parfaitement nos budgets communaux, nos intentions d'investissements et donc nos possibilités d'emprunts

Il est clair que nous avons toujours essayé de respecter l'équilibre entre nos ambitions pour la ville et les moyens dont nous pouvions disposer. Ceci s'est fait par étapes sur quatre mandats avec :

- le contrat de petite ville
- le contrat d'aménagement urbain
- l'opération Tauléac-Le Lac

Les dépenses d'investissement en 1997 figurent pour 3 401 842€. C'est un montant de 7 880 871€ que retrace le compte de gestion 2001 soit un pourcentage de variation à la hausse, de 132%.

La somme de 7 880 871€ incluse, en fait, pour 2 296 000€, des opérations d'ordre ce qui, au niveau des dépenses réelles, ramène la progression à environ 58%. N'y a-t-il pas une erreur ?

## **Analyse des recettes**

Elles ont relativement augmenté au cours de ce dernier mandat.

Quant au produit des impôts locaux et des compensations fiscales, ils ont évolué positivement.

Il faut noter que les bases sont très basses à Privas ce qui oblige les élus à augmenter les taux pour avoir un produit identique à celui d'autres collectivités. Il convient d'ajouter que les compensations fiscales restent fixes malgré l'augmentation des taux.

Comme tout élu et tout contribuable je souhaite une révision rapide de la fiscalité locale et de celle de l'Etat dans le cadre d'une centralisation mieux définie, en donnant aux collectivités locales les moyens pour qu'elles s'administrent librement.

Quant à la baisse du produit de la taxe professionnelle, en 1998 et 1999 elle provient de la mise en place de la compensation sur les salaires (produit de la fiscalité + compensation) ont augmenté globalement en 1998 et 1999.

Toutes ces dépenses ont été assumées sans trop accroître la pression fiscale et en respectant les moyens d'investissements de la collectivité.

Certes la baisse de la population entraîne une légère baisse de la DGF mais la suppression de la DSU remplacée par la DSR qui devrait être majorée compte tenu du nombre de logements sociaux dans la ville, ainsi que le financement réduit du corps des sapeurs pompiers devraient rétablir l'équilibre.

Il n'est pas anormal que les charges du personnel soient élevées du fait que la commune gère en régie municipale la plupart des services communaux.

## **PERSONNEL**

La C.R.C. remarque que de 93 à 99, le personnel municipal n'a pas été noté. Cette situation s'explique en partie du fait, que le Secrétaire Général avait été changé provisoirement et remplacé.

Les procédures de notation ont bien été relancées les années suivantes, mais avec difficultés. En tout état de cause, l'absence momentanée de notation n'a pas pénalisé les agents qui, comme par le passé, et sauf l'exception, ont continué à bénéficier d'avancement d'échelon au minimum, et d'avancement de grade.

## **BON POUR VETEMENT DE TRAVAIL**

Dans les années 1960, la municipalité de l'époque avait alloué aux employés (hommes) un bon permettant l'achat d'un vêtement de travail. Cet avantage s'est étendu après réclamation, au personnel féminin .

Il était précisé que ce vêtement ne pouvait être acheté que chez les commerçants de la ville.

Sur la recommandation de la cour, la municipalité a baissé le montant de la valeur du bon, mais l'avantage datant de très longtemps, il paraît difficile de le supprimer totalement. La ligne budgétaire sur les équipements des services techniques est affectée, uniquement à un équipement de protection, rendu obligatoire par les nouvelles normes de sécurité. Il s'agit de l'équipement des égoutiers

Des échelles,  
Gants, bottes  
Equipements de protection fluorescent pour les travaux sur voie publique  
e.t.c. ...

## COMPLEMENTAIRE MALADIE

Le comité des œuvres sociales a été créé en 1961.

En 1988, le COS a négocié avec la mutuelle ARPICA (mutuelle départementale) de meilleures conditions financières d'adhésion pour les membres.

Pour répondre à cette demande du COS, la mutuelle ARPICA a proposé un contrat d'adhésion collective du personnel communal en remplacement des adhésions individuelles.

Les archives du COS disposent depuis 1975 de documents retraçant les cotisations des adhérents et le remboursement de prime aux agents non adhérents à l'ARPICA.

Depuis l'origine du COS, les ressources financières, outre une adhésion des agents de la collectivité, sont entièrement constituées de subventions de la commune.

Ces subventions de la commune au COS permettaient de financer les cotisations de mutuelle, le 13ème mois ainsi que l'arbre de Noël.

Depuis 1995 pour la prime de 13ème mois et 1998 pour les cotisations de mutuelles, les sommes correspondantes ont été inscrites au budget communal à la « fonction personnel » ainsi que le suggéraient les précédentes observations de la Chambre en 1994.

Le maintien du principe de ces avantages accordés au personnel avant 1994 ne me paraît pas illégal au regard de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit cette exception aux limites fixées par l'article 88.

Dans une ville telle que Privas l'abondance des services para-administratifs qui perçoivent depuis longtemps des avantages sous forme d'indemnités, 13ème et même 14ème mois, il est difficile, même si on les freine, de ne pas répondre aux sollicitations des personnels.

## Charges de certains services en particulier

C.C.A.S : voir dossier (annexe 1)

La chambre analyse plus précisément les domaines de l'éducation, de la culture, des sports et jeunesse, de l'emménagement urbain et de l'environnement.

Les pourcentages de leur charge respective par rapport aux charges totales de fonctionnement ne sont pas surprenantes .

- Education et Formation :

Dans le domaine des compétences de la Ville, primaires et maternelles, restent un domaine prioritaire : groupes scolaires rénovés, personnel maternelles, et de services, mis à disposition des directeurs d'écoles, prise en charge des fournitures scolaires, classes de

découvertes, sorties scolaires, aménagements du temps de l'enfant, contrat éducatif local, accès privilégiés aux équipements sportifs ou culturels, sont là pour en témoigner.

Le budget de l'éducation nationale, n'est-il pas, après tout le 1<sup>er</sup> budget de l'Etat.

- La culture

Avec 15% des dépenses générales de fonctionnement mais tous les équipements dénombrés Théâtre, Médiathèque, Musée, Ecole de musique, MJC et ses divers ateliers, les services aux associations culturelles, elle fait partie des priorités pour une ville chef-lieu avec son théâtre conventionné, son école de musique agréée.

La chambre aura noté la stabilité de la part « culture » dans les dépenses de fonctionnement en général sur la dernière période écoulée.

Dans les années 80 Privas Préfecture est une ville qui cherche à conjuguer convivialité, qualité de vie et développement économique.

Sa population se compose de fonctionnaires (préfecture, conseil général, services décentralisés de l'état) mais aussi des agents de deux hôpitaux, général et psychiatrique, du personnel de plusieurs mutuelles, de la chambre d'agriculture, du siège de plusieurs banques. Les associations y sont nombreuses et dynamiques. S'y côtoient des adhérents originaires d'un bassin de vie qui compte près de 18 000 habitants. La commune compte 7 groupes scolaires primaires et élémentaires, 2 structures appelées à devenir universitaires très rapidement (IUFM et école d'infirmier), 2 lycées, 2 collèges, 2 LEP.

Elle vient de vivre une période d'urbanisation (HLM) qui se poursuit et qui accompagne l'installation de nouvelles populations (migrants, rapatriés, émigrés).

Ce mouvement d'urbanisation et la scolarisation prolongée (mouvement national), favorise l'émergence de nouvelles demandes, de nouvelles attentes.

L'accès à une diversification culturelle, favorise l'épanouissement personnel, permet à l'individu de mieux comprendre le passé dont il est issu, la société dans laquelle il vit et peut-être de mieux bâtir l'avenir.

A côté de cette mutation humaine, et de ces nouveaux comportements sociaux, Privas doit faire face à une apparence vieillissante due à un patrimoine bâti qui a besoin d'être réhabilité. Un autre facteur est à signaler. Les faubourg hors les murs se sont érigés de nouvelles constructions, de nouveaux quartiers sont apparus : habitations collectives (Lancelot, La Chaumette) ou quartier administratif (Archives Départementales, Inspection académique, Lycée-Collège). Il faut recentrer, revaloriser le centre, lui donner du sens. C'est ainsi que germera l'idée de réhabilitation de bâtiments porteurs d'histoire auxquels de nouvelles missions seront confiées : Médiathèque, Musée, Maison des Associations, Ecole de Musique. La période pour ce renouvellement semble favorable.

Le niveau de vie s'élève, du temps libre se libère, les citoyens réclament des services publics de qualité (recrutement de professionnels) et diversifiés.

Le Théâtre est déjà là. Une précédente équipe municipale l'a souhaité faisant écho à un mouvement national de décentralisation. Pour cette construction l'Etat favorise largement le projet en le subventionnant très fortement.

Quelques années plus tard se sera le tour de la lecture publique de connaître un tel essor. La ville ne s'y trompera pas. La lecture à une histoire à Privas. Des bibliothécaires se sont succédés pour perpétuer ce travail de conservation, de constitution et de mise à disposition des collections. A côté des habitués, de nouveaux usagers réclament une modernisation du service (informatisation), de nouvelles pratiques imposent une diversification de l'offre (revues, presse, CD, vidéocassettes, multimédia...)

Pour la municipalité il s'agit dans un contexte de subventions favorables (Etat, Département, Région + dotations en crédits d'achats de livres, de disques, de vidéocassettes + aides sur plusieurs années sur la création de poste de professionnels + logiciel de gestion gratuit), dans un souci d'équilibre sport/culture, il s'agit aussi de profiter de cette opportunité

pour réhabiliter un quartier central de la vieille ville en réhabilitant une ancienne église du 17ème siècle, en pratiquant une politique de rénovation et de constructions de logements sociaux sans oublier de prévoir l'installation de commerces.

La Médiathèque doit être le symbole de ce renouveau et se présente comme un lieu de vie, de rencontre, un lieu de loisirs et d'informations, un lieu de ressources pour ces nouveaux publics aux pratiques et aux demandes culturelles diverses.

Privas ville-préfecture, ville phare, remplit son rôle de capitale. Ses services culturels (Théâtre, Médiathèque, Ecole de Musique, Musée) sont aussi des atouts contre la fracture sociale.

Peut-être, le classement plusieurs fois répété de Privas : « Ville chef lieu la plus sûre de France » s'explique-t-il par les nombreuses relations que créent à Privas la culture, le sport, la vie associative.

### Le théâtre Municipal

A l'époque où la municipalité a sollicité le Ministère de la Culture pour construire à Privas un théâtre(inauguré en 1970), la ville ne disposait que d'une salle des fêtes de 200 m<sup>2</sup>, insuffisante et non adaptée à un chef lieu de département. C'est Monsieur le Ministre de la culture du Général de Gaule, André Malraux, qui a fait financer par l'état plus de 50% de l'investissement.

Ce théâtre et ses salles annexes accueillait non seulement les habitants de la ville, mais aussi de l'ensemble du département, et en particulier, les services de l'état, activités qu'il a conservé (congrès, associations, expositions diverses etc)

A titre d'exemple, saison 2001-2002(une année) : outre les 15 spectacles organisés par le théâtre, 388 journées ont été consacrées à des manifestations : congrès, expositions, kermesses, salons, écoles, lycée, collège, dans ces lieux.

Et cela sous la direction des directeurs et de leurs personnels.

Ce service est une des responsabilités du chef-lieu, qui d'autre part stimule de façon importante l'activité économique de la ville, par le nombre important de visiteurs qu'il attire à Privas.

### LE BATIMENT DES RECOLLETS

Cet ancien bâtiment du centre ville, qui a servi successivement de château, de couvent, de lycée, se trouvant inoccupé put profiter de subventions régionales et départementales et permit de créer, dans la ville préfecture.

- le musée de la Terre Ardéchoise
- un lieu de rencontre pour les réunions des très nombreuses associations de la ville
- une école de musique

La ville obtient pour ce faire 60% de subventions totalisées.

## LE MUSEE DE LA TERRE ARDECHOISE

A L'époque où Privas ne disposait que d'un vieux musée lapidaire, le Musée de la Terre Ardéchoise inauguré en novembre 1986, avait pour but la mise en valeur et la conservation des richesses géologiques départementales. Pour remplir cette mission, il a à sa disposition un espace d'exposition de 500m<sup>2</sup>, un laboratoire d'étude et de restauration des pièces et objets divers, un lieu de rangement des collections et un lieu de stockage de divers matériaux et matériels utilisés pour les expositions et les moulages.

Ce musée accueille tout public, mais tout particulièrement les nombreux jeunes des écoles, collèges et lycée de Privas, mais aussi d'autres régions.

Dans le cadre de ce musée, la société géologique de l'Ardèche, associée à la société d'histoire et d'archéologie de Privas, travaille à la valorisation du musée.

D'autres associations, et le conservateur responsable organisent des conférences (scientifiques, universitaires, CNRS), qui de plus en plus attirent du monde dans ce musée patrimoine de Privas devenu patrimoine de l'Ardèche et reconnu sur le plan national.

Chaque avance du musée a généré des subventions de l'Etat, du Département et même de l'Europe (LEADER).

## L'ECOLE DE MUSIQUE

C'est en 1988 que l'école de musique est municipalisée ; elle accueille et forme une harmonie municipale déjà existante et indispensable aux cérémonies nationales, départementales et communales.

A cette même date l'école accueille 185 élèves formés par 12 enseignants.

En 1991 : première inspection du Ministère de la culture

En 1992 : deuxième inspection

En février 1995 : Agrément par l'Etat de l'école de musique qui reçoit alors 396 élèves formés par 18 professeurs

En 2001 : l'école reçoit 420 élèves, formés par 20 enseignants dont 11 titulaires

Quel recrutement pour les professeurs ?

La ville de Privas lance un appel d'offre à candidature pour le recrutement d'un enseignant titulaire du diplôme d'Etat et inscrit sur la liste d'aptitude du centre national de la fonction publique territoriale. Diffusion nationale. Après réception des candidatures, un entretien réunit les responsables : Dans le cas où aucun candidat n'est inscrit sur la liste d'aptitude, le choix se porte sur un diplômé d'Etat.

## LA MEDIATHEQUE

Dans le cadre d'un contrat avec la région Rhône-Alpes pour l'amélioration d'un quartier ancien presque en ruine : l'îlot du clos, appelé par les Privadois de l'époque : la cour des miracles, ont été aménagés : un ensemble de logements sociaux, des places publiques, des commerces et surtout une médiathèque.

Cette médiathèque, aménagée dans une église du 17eme siècle et dans un contexte de subventions favorables : Etat, Région, Département, est devenue rapidement un centre important de rencontres, en accueillant les publics les plus divers.

Cette infrastructure nouvelle que d'aucuns jugeaient trop ambitieuse, s'avéra très vite une réussite.

Aujourd'hui lieu de loisirs, de rencontres, d'informations et de formation aux nouvelles technologies, elle permet aux nouveaux habitants accueillis au fil du temps (populations déplacées, migrantes de pays différents) de s'intégrer à la population de la ville.

Privas ville –Préfecture remplit son rôle de capitale, elle lutte avec succès contre la fracture sociale.

## L'INTERCOMMUNALITE

Il y a plus de vingt ans, la commune de Privas, déjà consciente que l'avenir de la ville préfecture et de son canton était de s'unir et de travailler ensemble, a créé un contrat de pays de développement économique.

Dans le même temps, vice-président du Conseil Régional Rhône-Alpes, chargé de l'urbanisme et de l'habitat, j'obtenais deux contrats de petites ville et ville moyenne, destinés à renforcer les activités de la ville centre, à la faveur de tous y compris bien sûr les petites communes environnantes. (35% de participation de Rhône Alpes, 10% du département de l'Ardèche, récupération de la TVA par la commune de Privas.

C'est par ce moyen que furent réalisés les importants investissements dans la ville préfecture :

- rénovation de l'îlot du clôt au centre ville
- création de la médiathèque
- création de parkings
- création d'un gymnase
- création de la maison des associations dans un ancien collège désaffecté.
- Rénovation de places publiques au centre
- Etc.

Le travail en commun des différents élus des communes a débouché sur trois projets importants permettant de mettre au norme du jour le bassin :

- une usine d'incinération intercommunale à Privas (SIDOM) avec d'importantes subventions de l'état, ceci entre seize communes du bassin les plus proches. De nouvelles normes ces dernières années, nous ont obligé à revoir le problème : dans un vaste espace réglementé par l'état, comprenant des communes de la Drôme et de l'Ardèche, problème en cours de résolution cette année.

- un deuxième syndicat (SEREP) lequel nous a permis de régler le problème de l'eau potable dans tout le bassin pour l'avenir, par un maillage et de nombreux forages. Pour cette action la commune de Privas, ne bénéficiant d'aucune subvention, l'association des huit communes concernées nous permet de bénéficier de la part du Département de 40% de subvention sur l'ensemble des travaux (canalisations, réservoir, bassins de traitement, gestion informatique.
- Le syndicat OUVÈZE Vive , destiné à dépolluer une rivière importante qui ne jouait plus son rôle, et à éviter les inondations préjudiciables aux riverains et aux entreprises ( Saint Julien en Saint Alban)

Ce grand chantier, dont la première partie est aujourd'hui terminée, a été subventionné à hauteur de 80% par l'Europe, l'agence de l'eau, la région Rhône Alpes, le conseil Général de l'Ardèche.

Reste un deuxième contrat à réaliser (décision prochaine à BRUXELLES), visant à terminer les aménagements pour la flore et la faune de la rivière retrouvée.

Tous les élus des communes concernées ont pris ensemble les décisions ; les études administratives, techniques ainsi que le suivi ont été assurés par le Secrétaire Général, les services techniques et les services comptables de la ville centre et ceci à titre bénévole.  
NB : ci-joint dépliant et fiche technique de la station d'épuration des eaux.

## TAULEAC – LE LAC

### L'extension de la ville vers le quartier de Tauléac-Le Lac

Pour comprendre l'évolution de la ville de Privas, il faut comprendre sa topographie. Si nous regardons notre ville d'en haut (hélicoptère par exemple) nous constatons que Privas , ancienne ville protestante fortifiée, est perchée sur une terrasse-éperon au confluent de deux rivières le Mézayon et l'Ouvèze, qu'elle est enserrée dans un couloir Est-Ouest, d'environ deux kilomètres de large, par des versants montagneux.

Parce que l'âme d'une ville est son centre (à la fois origine et mémoire) les élus ont pris conscience qu'ils devaient, pour conserver l'indispensable chaleur qui fait la convivialité et l'agrément de la vie des habitants, favoriser sur le promontoire d'origine tous les équipements qui créent une rencontre entre les citoyens (commerces traditionnels, églises, culture, loisirs...) et s'efforcer de diriger vers d'autres quartiers les équipements consommateurs d'espace (entreprises, surfaces commerciales d'aujourd'hui...). La vie moderne exige de plus en plus espace et stationnement facile.

C'est ainsi que sur les dernières décennies, des quartiers nouveaux sont apparus sur les plus proches « terrasses » : quartier de Paste, des Trois Cyprés, des Trois chemins.

Les quartiers les plus proches ayant été « consommés » il a fallu franchir les frontières naturelles et passer au-delà de la rivière Ouvèze. C'est dans cette zone de la plaine du lac que fut créée la zone industrielle et artisanale.

Dernières années, L'extension de la ville vers la zone de TAULEAC

Cette zone connut un véritable succès : A côté d'entreprises industrielles renommées, telles Clément FAUGIER, qui a fait de PRIVAS la capitale du « MARRON GLACE » (deux cents personnes) ou TRL filiale du groupe TOTAL, fabricant de colles thermo-fusibles, la ville Préfecture accueille des secteurs d'activité de pointe : l'électronique (CEV, ATELEC) la métrologie (ARTEMIS) le pesage (PRECIA-MOLEN) l'ingénierie et la fabrication de machines spéciales (NCI, SEIDEP, TECHNOPLIE)

Les secteurs traditionnels restent représentés par des entreprises qui ont su évoluer (MDG, moulinages, brosses et pinceaux (SAVY), bagages (BAGALU), béton architectonique (DELTA Préfabrication... etc...)

Grâce à une active politique d'accueil et d'aide PRIVAS a connu et connaît encore l'implantation de nouvelles entreprises qui viennent s'ajouter à un tissu de PME-PMI regroupant en moins de dix ans, mille cinq cent dix neuf (1519) emplois autour d'entreprises devenues leaders dans leur domaine.

Quant à la taxe professionnelle, elle passait de quarante six virgule quatre vingt dix pour cent (46,90%) en 1995 à cinquante quatre virgule zéro trois (54.03%) en 2000.

Dans le même temps, la municipalité de Privas étudiait le grand site de TAULEAC-LE LAC deux cent soixante dix sept hectares (277 ha) de manière à l'aménager non pas comme une ville nouvelle, mais comme le prolongement, l'extension de la ville préfecture, en ayant soin de « coudre » le nouveau et l'ancien.

Le cabinet BABYLONE-AVENUE de Lyon spécialisé en urbanisme eut la charge de la mise en place du projet, projet prévu pour les vingt à trente ans à venir.

Pour la zone de TAULEAC-LE LAC, le démarreur fut l'opportunité de la construction d'un nouveau collège par le Conseil Général de l'Ardèche.

La cité mixte Lycée Collège, outre les difficultés liées à la cohabitation d'élèves de tranches d'âge différentes, ne permettait pas à la fin du vingtième siècle les formations post-bac ou continues réclamées maintes fois et attendues par les élèves, les professeurs, les parents.

Ce sont cinq hectares (5ha) de propriété de la ville qui seront mis à disposition pour construire un complexe scolaire moderne. Le Conseil Général assurant la construction du collège et la ville se chargeant de la viabilité des terrains et de la construction d'un gymnase aux normes du jour.

Outre la construction de ce complexe scolaire, une opération de construction d'habitations était prévue et la première phase était achevée dès l'année 2000.

D'autres projets plus lointains étaient envisagés :

- Aménagement des rives de l'Ouvèze de manière à « coudre » les deux côtés de la berge à l'aide de passerelles piétonnes et cyclables afin que les futurs résidents se sentent dans la ville et non dans un quartier périphérique.
- Pont urbain qui sera le lien organique physiologiquement enraciné dans le cheminement des pentes des rives de l'Ouvèze, intégré dans le paysage, trait d'union urbain à moins d'un kilomètre de l'hôtel de ville de Privas.

Notre ville est entourée de ponts. Pourquoi un pont nouveau ne serait-il pas envisagé ?

Certes ces travaux ont eu un coût pour la ville, mais la zone de Tauleac, très précieuse dans le contexte géographique de la ville devait absolument être réservée.

De cette réservation confirmée par un nouveau POS dépend l'avenir de la ville  
préfecture

### ZONE D'ACTIVITE

C'est cette zone d'activités que les élus se sont efforcés de privilégier d'une part pour attirer sur le bassin les emplois nécessaires et abonder les finances communales d'une proportion de taxe professionnelle plus importante.

Dans toutes ses actions d'envergure la ville a connu des périodes de moindre investissement pour réguler la charge de la dette sur les générations.

L'aménagement de Tauleac/le lac s'inscrira forcément dans le long terme. Des époques successives de travaux viendront compléter le développement de ce secteur, et les retombées feront taire les propos aujourd'hui critiqués de ces choix. Il convient de rappeler que le principe d'aménagement de Tauleac, par son plan de référence, a été adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

S'agissant du financement extérieur des aménagements, je regrette le peu d'implication effective du Conseil Général. Et ce, bien que le Président ait annoncé publiquement le soutien du Département lors de la présentation-débat du projet aux instances préfectorales et départementales réunies.

Cette zone a connu un véritable succès : A côté d'entreprises industrielles renommées, telles Clément FAUGIER, qui a fait de PRIVAS la capitale du « MARRON GLACE » (deux cents personnes) ou TRL filiale du groupe TOTAL, fabricant de colles thermo-fusibles, la ville Préfecture accueille des secteurs d'activité de pointe : l'électronique (CEV, ATELEC) la métrologie (ARTEMIS) le pesage (PRECIA-MOLEN) l'ingénierie et la fabrication de machines spéciales (NCI, SEIDEP, TECHNOPLIE)

Les secteurs traditionnels restent représentés par des entreprises qui ont su évoluer (MDG, moulinages, brosses et pinceaux (SAVY), bagages(BAGALU), béton architectonique (DELTA Préfabrication... etc...)

Grâce à une active politique d'accueil et d'aide PRIVAS a connu et connaît encore l'implantation de nouvelles entreprises qui viennent s'ajouter à un tissu de PME-PMI regroupant en moins de dix ans, mille cinq cent dix neuf (1519) emplois autour d'entreprises devenues leaders dans leur domaine.

Quant à la taxe professionnelle, elle passait de quarante six virgule quatre vingt dix pour cent (46,90%) en 1995 à cinquante quatre virgule zéro trois (54.03%) en 2000.

## CONCLUSION

Les élus communaux de la ville de Privas, et son maire en particulier, ont toujours été conscients de la faible marge de manœuvre dont dispose, depuis toujours, la ville de Privas.

Mais leur volonté de voir la ville se développer, de répondre aux demandes et besoins de la population de la ville centre et surtout de la ville chef-lieu, les ont toujours animés.

Il faut savoir que la commune de Privas :

A toujours remboursé dans les délais les emprunts contractés.

A toujours payé normalement son personnel

A réglé les factures de tous ses services en temps voulu

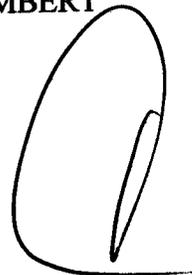
Les impôts locaux ont été augmentés modérément et avec précaution.

Au cours de mes quatre mandats de Maire, les Privadois ont renouvelé confortablement mes équipes, montrant ainsi leur satisfaction des réalisations faites sur leurs demandes et avec leur accord.

J'espère que la Chambre partagera notre point de vue.

Pour qu'une ville, surtout petite, remplisse son rôle il faut qu'elle avance ; si non c'est le recul, et c'est grave.

Amédée IMBERT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'A' with a vertical stroke extending downwards from its center.

# **ANNEXE 1**

## **CCAS**

**BILAN**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PRIVAS**

En 1995, le Centre d'Action Sociale était géré par un adjoint administratif ; l'équipe était composée :

- De deux aides ménagères,
- D'un salarié à mi-temps et de trois C.E.S. pour le services des repas à domicile.

Le budget se situait entre 850 000 F et 900 000 F annuellement.

La subvention municipale couvrait la quasi-totalité de ce budget.

Seuls les repas à domicile (entre 15 000 et 16 000 repas par an) et les heures d'aides ménagères (entre 7 000 et 10 000 heures par an) amenaient des recettes.

Par délibération du 29 mars 1996, le Conseil Municipal décidait, à l'unanimité de majorer de 3% le taux des impôts locaux et d'affecter la somme de 1 000 000 F à deux priorités.

- Conforter l'Emploi et en particulier l'emploi des jeunes.
- Aider le C.C.A.S. (personnes âgées et précarité).

L'évolution de ce dernier service (C.C.A.S.) a été progressive mais rapide et s'est poursuivie jusqu'à ce jour.

Le C.C.A.S. a été transféré dans des locaux plus adaptés ; il dispose aujourd'hui :

- d'un responsable, cadre A
- de 10 employés en administratif
- de 30 employés en maintien à domicile.

**Annexe 2**  
**PATRIMOINE COMMUNAL**

## ANCIEN COLLEGE (CITE MIXTE)

L'ancien collège, propriété de la commune de Privas, est aujourd'hui vide et disponible.

Des propositions ont été faites à la région Rhône Alpes pour que cet espace autorise l'agrandissement du lycée, devenu nécessaire.

Des projets d'aménagements ont été faits par la région Rhône Alpes dans ce sens, et dans le même temps le lycée envisageait des créations :

- nouveau BTS
- école Européenne
- et pourquoi pas formation universitaire
- etc.

Réserver l'espace libéré au futur du lycée, paraît indispensable.

## L'USINE FAUGIER

**Les établissements FAUGIER (marrons glacés), présents à Privas depuis plus d'un siècle, occupaient dans le centre ville un espace important. (10 000 M2 de surface développée) Importante pour l'emploi des Privadois (200 emplois et 400 en saison) cette industrie envisageait de quitter Privas pour construire dans la vallée du Rhône une plus importante et plus moderne usine.**

La municipalité consciente que cette industrie au prestige international, valorisait la ville, proposa au propriétaire l'achat du bâtiment ancien, à la condition que l'usine future serait construite à Privas . Ce qui fut accepté et réalisé.

Dans le même temps, le conseil municipal, dont j'étais le maire, consultait les promoteurs, les offices d'HLM, l'administration d'état, dans le but d'une revente.

L'administration de l'Etat qui devait évacuer un bâtiment important appartenant au Département, se montra très intéressée : très vite un premier financement fut inscrit au budget. Le projet reste actuellement en discussion avec la nouvelle municipalité.

## **LA CASERNE RAMPON (1HA) DU CHAMPS DE MARS**

Construite sur un terrain concédé par la commune pour accueillir à Privas des garnisons, elle fonctionna jusqu'à la dernière guerre.

Dans le contrat concédant le terrain nécessaire, le ministère des armées s'engageait en cas de départ de rendre à la ville la totalité de l'espace et des bâtiments.

Au départ des armées, la municipalité de l'époque a demandé au ministère le retour des espaces à la commune. La réponse a été l'emménagement dans ces lieux d'une gendarmerie départementale dépendant elle aussi du ministère des armées.

Récemment et désirant retrouver cet espace, la commune de Privas a acheté l'ancienne gare devenue obsolète, et l'a vendue au ministère des armées qui a le projet d'y construire une nouvelle gendarmerie.

La commune de Privas retrouvera ainsi au centre ville, un espace plat, très important pour les projets de la ville (logements)

## **LES VIEILLES MAISONS DU PATRIMOINE**

D'un coût très faible, elles ont été achetées par la municipalité dans le but du futur aménagement des quartiers (quartier de l'église), permettant ainsi une rénovation rapide et moins coûteuse des projets.

De la même façon, les terrains disponibles dans les quartiers à aménager sont achetés dès l'annonce de leur vente.

Cette méthode a permis d'éviter de longues expropriations et un coût moindre d'achat.

## **La CASERNE DES PASSAGERS**

Ancienne caserne militaire, restituée lors du départ de l'armée à la commune, a été occupée depuis par différentes administrations.

Un projet avait récemment été établi avec les responsables des administrations concernées ou intéressées, pour accueillir des services et moderniser les lieux.

Mais l'implantation de ce grand bâtiment dans un quartier résidentiel avec des routes d'accès étroites et de dénivelé important, rendent ce projet dangereux, et, nous a-t-il semblé, irréalisable.